



FNEC FP FO 78

**Fédération de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation professionnelle Force Ouvrière**

4, place de Touraine, 78 000 Versailles

Email : fnecfpfo78@gmail.com

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA F3SCT DU CSA SD DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée du CSASD,

La FNEC FP FO 78 a pris connaissance des récentes déclarations du président Trump qui souhaite transformer Gaza en une station balnéaire et soutient les ambitions impérialistes et colonisatrices du gouvernement Netanyahu. La FNEC FP FO 78, dans la continuité de ses positions défendues au sein de l'internationale de l'Education, rappelle que la Palestine n'est pas à vendre ! Le peuple Palestinien a droit à l'auto-détermination et doit conserver sa terre, son pays ! La FNEC FP FO fidèle à ses principes se prononce pour la paix en Palestine, en Ukraine et dans tous les pays en conflit.

Le budget du 1^{er} ministre François Bayrou, est d'une violence inédite envers les personnels et l'Ecole publique : gel de la valeur du point d'indice, indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%, 470 suppressions de postes dans les écoles...

C'est donc sur la base de ce Plan de Loi de Finances que cet énième gouvernement va parler d'attractivité de l'emploi public, de la qualité de vie et des conditions de travail et d'efficacité du service public. On pourrait en sourire si cela n'avait pas un impact désastreux sur le pouvoir d'achat des agents, la dégradation de leurs conditions de travail, leur future retraite et l'accentuation des risques psychosociaux.

Choc des savoirs :

Lors des CSE des 29 et 30 janvier, les nouveaux textes sur le « choc des savoirs » ont été présentés. Après la mobilisation inédite du printemps dernier, malgré le constat de désorganisation généralisée et de dégradation des conditions de travail dans les collèges, le ministère s'acharne à vouloir imposer son « choc des savoirs ».

Tous les collèges qui ont mis en place les groupes en 6^{ème} et 5^{ème} ont constaté les méfaits de cette réforme : emplois du temps impossibles, surcharge de travail pour l'ensemble des personnels, remise en cause de la liberté pédagogique, hausse des effectifs par classe, baisse des dédoublements et suppression de la technologie en 6^{ème}, autant d'organisations que de collèges en France... Et aucun bénéfice pour les élèves.

En 4^{ème} et en 3^{ème}, la mise en place d'heures de soutien occasionne, dans les établissements, la suppression de postes ou l'augmentation des effectifs par classe. Tous ces dispositifs ont en commun de ponctionner des heures aux autres disciplines, de désorganiser les collèges, et pour finir de poursuivre la mise en œuvre du programme de territorialisation et de déréglementation de l'Ecole publique du président Macron et de ses ministres depuis 2017. Tout cela impactant les conditions de travail des personnels et donc leur santé.

Carte scolaire/suppressions de postes :

Les remplacements d'enseignants absents moins de 15 jours sont rarement honorés, et ce ne sont pas les 10 postes de remplaçants que vous actez lors du CSASD qui suffiront à améliorer significativement les absences des enseignants. Le SNUDI FO 78 a rappelé que ce sont 120 postes de remplaçants qu'il faudrait créer pour répondre aux besoins.

Les personnels viennent travailler alors qu'ils sont malades, culpabilisent d'être absents et des conséquences que cela va avoir sur leurs collègues. Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé, les conditions de travail sont extrêmement dégradées générant du stress, de la frustration à ne pas pouvoir assurer sa mission d'enseignant correctement.

C'est pourquoi les enseignants et les parents d'élèves ont décidé de se mobiliser ce midi aux Mureaux pour réclamer le remplacement des personnels absents, ils ont raison !

La FNEC FP FO était présente et soutiendra toutes les mobilisations pour obtenir les moyens nécessaires et la création des postes répondant aux besoins !

Quand elle est sortie le 11 février 2005, la loi Montchamp, sur « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées » a suscité beaucoup d'espoir chez de nombreuses familles car elle permettait la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Vingt ans plus tard, le bilan pour la FNEC FP FO, qui avait voté contre les décrets d'application de cette loi, est alarmant. En effet, entre 2006 et 2024, le nombre d'enfants handicapés accueillis a augmenté de 180%. Mettant en avant de bons sentiments (égalité des chances), cette loi a initié la destruction de l'enseignement spécialisé. Avec l'inclusion systématique dans les classes, c'est maintenant l'école publique républicaine dans son entier qui est menacée de destruction, tant les conditions de travail sont difficiles pour les personnels, voire impossibles.

Pratiquement plus aucun élève en difficulté n'est pris en charge par les personnels du RASED, puisque sont priorisées dans les circonscriptions leurs interventions sur les écoles ayant de mauvais résultats aux évaluations. Dorénavant il faut des mois avant qu'un bilan d'un psychologue scolaire ait lieu. Et vous décidez, à la rentrée 2025, de ne créer aucun poste d'enseignant spécialisé RASED, aucun poste de psychologue scolaire, aucun poste en IME.

Ainsi, les enseignants se retrouvent confrontés à des élèves en difficulté scolaire sans aucune aide, dégradant leurs conditions de travail.

Bilan SST :

Bilan 2023 : Les RPS représentent 71,8% des fiches SST.

Bilan 2024 : Les RPS représentent 76,5% des fiches SST.

Bilan 2025 : Les RPS représentent 87,4% des fiches SST.

Dans la répartition par typologie de risques, « Le comportement perturbateur d'élèves » et « les agressions physiques » représentent la majeure partie des risques.

Si l'on peut s'accorder sur le fait que les personnels s'approprient davantage le RSST, on ne peut pas se féliciter de l'augmentation des fiches, révélatrice de la dégradation de leurs conditions de travail. C'est bien la démonstration que les actions de prévention sont insuffisantes.

Dans la plupart des cas, Les réponses de l'administration ne règlent pas les problèmes. Les fiches concernant les difficultés liées à la présence d'un élève violent ont pour réponse l'envoi des coordonnées du réseau PAS, du psychologue du travail, du médecin des personnels et de la fiche « Conseils de prévention face à des comportements perturbateurs d'élèves ». Parfois, un protocole inapplicable de 10 pages est proposé aux enseignants, alourdissant encore leur tâche et ne répondant pas à leurs difficultés. La FNEC FP FO ne peut se satisfaire de ces réponses.

Nous vous avons demandé, lors de la dernière réunion de cette instance, quelle réponse vous apportiez aux questions récurrentes des collègues : quand un élève est en crise, dois-je laisser ma classe et lui courir après, dois-je le contenir au risque de le blesser et/ou de recevoir des coups, dois-je laisser l'élève sans surveillance et rester avec ma classe ?

Vous n'avez pas répondu. Pourtant c'est bien le dilemme auquel est confronté nombre d'enseignants au quotidien. Pouvez-vous aujourd'hui y répondre ?

En tant qu'employeur, vous avez des obligations : l'article 23 de la loi 83-634 de 1983 dispose : « Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à **préserver leur santé et leur intégrité physique** sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail ». Nous constatons que le non-respect de cette obligation contraint nombre de personnels à s'arrêter, à demander un temps partiel, une mise en disponibilité, une rupture conventionnelle, une démission.

La FNEC FP FO demande le respect de cet article qui relève de la prévention primaire. On soigne les maux mais pas leur cause !

La FNEC FP FO réitère sa demande de respect des notifications MDPH et estime intolérable qu'environ 600 élèves avec notification se retrouvent sans accompagnant. Ce sont autant de classes perturbées par la présence de ces élèves sans AESH. Ce sont autant d'enseignants en souffrance. La question du non-remplacement évoquée précédemment, détériore les conditions d'enseignement. Les enseignants se retrouvent avec des effectifs trop élevés pour garantir la sécurité et enseigner, avec en sus la présence de plusieurs élèves éruptifs, neuro atypiques, en situation de handicap, ce qui rend leurs conditions de travail ingérables avec pour conséquences : perte de sens du métier, épuisement professionnel, facteurs de dégradation de leur santé.

La FNEC FP-FO continue de revendiquer :

- L'annulation des fermetures et la création de tous les postes nécessaires notamment de remplaçants ;
- L'abandon des PIAL, des PAS ;
- Le respect de toutes les notifications MDPH ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- La scolarisation des élèves qui le nécessitent dans une structure spécialisée : ULIS, SEGPA, ITEP, IME
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED ;
- L'augmentation des salaires : 20 % tout de suite et ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu (30 % depuis 2000) ;
- L'abandon de la réduction de 10% de la rémunération en cas d'arrêt maladie ;
- L'abrogation de la réforme des retraites ;
- L'abandon des contre-réformes qui déstructurent l'Ecole et attaquent le Statut : Pacte, choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'Ecole inclusive, loi Rilhac, loi 3DS, contre-réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée, Parcoursup...

Nous vous remercions de votre attention.